



GROUPE
LES REPUBLICAINS

Le Président

Monsieur Jean-Marie LIMONGI
Président
Mouvement des Horlogers Bijoutiers
55, avenue Marceau
75016 PARIS

BR/KH/tr-2019-72

Paris, le **22 FEV. 2019**

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises, et plus particulièrement sur une disposition introduite à l'Assemblée nationale modifiant les dispositions relatives aux poinçons apposés sur les métaux précieux. Je vous en remercie.

Comme vous le soulignez, cette disposition a été introduite sans avoir fait l'objet d'une étude d'impact ni d'aucune concertation avec les acteurs concernés, cela au mépris des conséquences possibles, particulièrement sur le plan économique.

Au Sénat, la commission spéciale a supprimé cet article au titre de l'article 45 de la Constitution, c'est-à-dire au motif qu'il n'avait pas de lien, même indirect, avec le texte du Gouvernement. Pour ces mêmes raisons, les amendements proposant de le rétablir ont été déclarés irrecevables.

Une commission mixte paritaire est désormais chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion ; si elle n'aboutissait pas à un accord, une nouvelle lecture serait organisée dans chacune des deux chambres et le dernier mot serait donné à l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno RETAILLEAU